

1
Séance du vendredi 23 avril 1915.

Présidence de M. Léon Bourgeois.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : M. M. G. Boyer, marin, Idloty, Forquet, Groussan, magnanié, — Ringuier, Lugol, monfeuillet, accumbay, Carvin, Odpiere, Ourre, De Lude, — Cecaldi, Gonion, Pasqual, Esillonier, Forquet, Fagot, Mandt, Seydour, Paisant, Odpiere, Gentilliet, Esaron.

M. le Président dépose la correspondance et remet à chacun des membres auxquelles elles sont destinées les lettres qu'il a reçues.

M. M. Curriet, Regismans et Breibant s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président fait ensuite connaître au groupe les dons suivants qui lui sont parvenus en faveur des réfugiés :

Le comité officiel de répartition des subventions et dons recueillis aux Colonies par les ministres pour les victimes de la guerre adresse au groupe un chèque sur

la Banque de France la somme de 2,710 fr. et
 Cette somme sera répartie par les soins
 du groupe ci ————— 2,710 fr.

Le groupe a également reçu
 le versement mensuel du comité
 de secours du personnel des P. I. T.
 de Marseille et des Bouches du Rhône
 de la somme de ————— 1,000 fr.
 qui sera versée au fonds de concours
 du ministère de l'intérieur.

Le personnel des P. I. T. du
 département de la Côte d'Or a versé
 une somme de ————— 100 fr.

M. M. Mersin, Furon & cie
 ont envoyé, au nom de Madame
 Albert Dumont de Cherbourg
 fait parvenir au groupe pour l'aide
 des réfugiés français des régions
 envahies une somme de ————— 10 fr. 75

M. le Président fait connaître au
 groupe le résultat de la démarche qu'il
 a faite, ce matin, avec un certain nombre
 de ses membres auprès de M. le Président du
 Conseil. Cette démarche a abouti à un
 résultat satisfaisant; M. Viviani lui a
 donné l'assurance qu'il allait, dès les
 premiers jours de la rentrée de la Chambre

Des députés, un projet de loi affirmant le principe de la réparation nationale des dommages matériels causés par la guerre dans les départements envahis. La Délégation doit avoir avec lui une nouvelle entrevue vendredi prochain, entrevue dans laquelle il lui fera connaître les termes de ce projet et l'entretiendra d'un second projet sur les voies et moyens à employer pour assurer le paiement de la dette nationale à la fin des hostilités. Il y aurait peut-être lieu d'envisager, en dehors des dommages matériels, les dommages indirects et moraux pour la réparation desquels il y conviendrait peut-être aussi de légiférer.

À la suite d'un échange d'observations entre M. M. Ceccaldi, Forquet, Baillandier, Bloty et le Président, le texte suivant ^(proposé par M. Bloty et M. Forquet) des Services de la presse est adopté :

« M. le Président a rendu compte de la démarche faite le matin même par la Délégation du groupe auprès de M. le Président du Conseil.

« M. Viviani a répété qu'il était d'accord avec le groupe sur le principe ^{de la réparation} des dommages résultant des faits de guerre par la solidarité nationale et il a déclaré qu'il

4

qu'il se proposait de déposer, au nom du
Gouvernement, dès les premiers jours de la
rentrée un projet de loi précisant ce principe,
la détermination du voies et moyens n'étant
réservée à une loi ultérieure.))

M. Coccardi déclare qu'il votera ce
texte, mais fait toutes ses réserves pour
l'avenir, considérant qu'il était indispensable
d'ajouter au mot « réparation » l'adjectif
« intégrale. »)

Le texte proposé par M. Kloty est
adopté. Présidence de M. Hayes, vice-Président.

M. Louis Marin expose ensuite, en
quelques mots, la nécessité, en ce qui
concerne les réquisitions dont les formalités
n'ont pas été remplies, ^{aux intéressés} de maintenir le
droit d'option entre les différentes lois qui
les requièrent et fait une proposition dans
ce sens une proposition qui est adoptée
par le groupe à l'unanimité de tous les
membres présents.

M. le Président propose au groupe
de se réunir vendredi prochain 30
avril.

M. Luyol demande que le groupe
veuille bien se réunir mardi prochain, 27

5

avisil pour examiner la question urgente
du ravitaillement de la population civile
en blés et en farines.

Cette proposition est adoptée et la
séance levée à midi un quart.
